

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-099/PR/MENSUR modifiant l'Arrêté n° 2011-0459/PR/MENSUR portant réglementation propre aux diplômes nationaux menant au grade de licence et au titre de diplôme d'études universitaires générales mention « Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication ».

n° 2013-099/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Date de publication

13 février 2013

Numéro JO

n° 3 du 02/02/2013

Date du numéro

2 février 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT